



FC BURE CONTRAT DE LOCATION DE LA CANTINE

Service de location du FC Bure:

Madame Géraldine Endé-Riat, Rue Praî à Prêtre 3, 2915 Bure, Tél. 032 4667436 Natel. 079 3066284

Banque Raiffeisen Clos du Doubs et Haute-Ajoie / IBAN : CH27 8003 7000 0003 4003 2

Le locataire :

Nom et prénom : Rue & N° :

NPA & Localité : Tél. :

Vous avez réservé notre cantine pour la date du/...../..... pour 1 jour, au prix de :

Tarifs de location :

Location « week-end » et/ou jours fériés :

- Fr. 150.- membres du club (tarif pour la 1^{ère} réservation de l'année civile en cours)
- Fr. 150.- pour les sociétés et associations locales
- Fr. 200.- pour les autres personnes ou pour les membres dès la 2^{ème} réservation/année civile

Location « semaine » hors jours fériés:

- Fr. 60.- petite réservation ½ jour
- Fr. 100.- réservation 1 jour

Le montant est à payer à la signature du contrat et la quittance du versement fait office de réservation définitive, veuillez joindre le justificatif au retour du contrat signé.

**Banque Raiffeisen Clos du Doubs et Haute-Ajoie
IBAN : CH27 8003 7000 0003 4003 2**

Une caution de Fr. 100.- sera prélevée lors de la remise des clés après contrôle de l'état des lieux

- Le locataire effectuera les nettoyages
- Les nettoyages seront effectués par le concierge, la caution ne sera pas restituée
- Je suis membre du club
- Je désire être membre du club, merci de me contacter

Par la présente, le FC Bure s'engage à vous mettre à disposition les locaux et infrastructures à la date convenue aux conditions suivantes :

1. Les locaux sont à disposition pour 1 jour dès 10h00 à 9h30 le lendemain ou selon accord (excepté pour les petites réservations ½ jour)
2. Les infrastructures louées se composent de :
 - Une cantine construite en 2015 avec 100 places intérieures et 50 places en terrasse couverte
 - Service vaisselle pour 100 personnes

- Cuisine équipée (four, vitro à induction, frigo, etc...)
 - Machine à laver la vaisselle
 - Machine à café automatique
 - WC
3. Les locaux vous sont remis à disposition dans un état correct et doivent être restitués dans le même état. A la remise des locaux, les points suivants seront à respecter :
 - Le mobilier (tables et chaises) sera remis propre et en place selon la disposition initiale
 - Le matériel (ustensile, vaisselle, cuisine, etc) sera nettoyé et rangé
 - Les locaux seront récurés et les poubelles vidées
 - Les WC seront nettoyés
 - Les déchets de verre et les poubelles seront évacués par le locataire
 - Les portes et les fenêtres seront fermées
 4. **La casse ou la disparition de matériel doit être annoncée au service de location et sera facturée en plus de la location.**
 5. **Les clous, scotch, punaises ou autres petits objets servant à la décoration pouvant laisser des traces sur le mobilier, les murs et plafonds sont INTERDIT**
 6. **Il est INTERDIT de sortir tout ou partie du mobilier (tables/chaises intérieures) sur la terrasse**
 7. Le chauffage sera adapté aux conditions météorologiques par le service de location du FC Bure
 8. La clef est à remettre au service de location :
 - location week-end et/ou jours fériés : le lendemain à 9h30 ou selon accord
 - location semaine : selon accord
 9. Pour la location des locaux pour une durée plus importante, le prix de location est à discuter
 10. Une taxe de Fr. 20.- sera perçue par le service de location si les poubelles et bouteilles n'ont pas été évacuées
 11. L'utilisation des installations multimédia ou sono ne sont pas prévues dans la location ou ferons l'objet d'une demande spécifique
 12. Le locataire certifie être au bénéfice d'une assurance RC auprès de :

Contrat à retourner signé au service de location avec récépissé de votre paiement

**Pour la prise et remise des clés/locaux, s'adresser à la concierge :
Mme Agathe Sylvestre tél 032 4665425 / Natel 079 5139772**

Merci pour votre compréhension. Nous vous souhaitons d'agréables instants dans nos locaux.

Bure, le

FC Bure

Le service de location :

Madame Géraldine Endé-Riat

.....

Le locataire :

.....